

A l'attention des membres de la Commission transversale
A l'attention de Madame la Ministre Bénédicte Linard et de ses représentants

Le 5 juin 2023

Concerne : réponse au courrier de Madame la Ministre et proposition de méthodologie à la Commission transversale en vue d'une réforme des décrets encadrant les 3 secteurs de l'ATL

Bonjour à toutes et tous,

Comme vous le savez certainement, la note d'orientation en vue d'une réforme de l'ATL, qui a été présentée à la Commission transversale du 11 avril, a fait réagir l'ensemble des représentants des 3 secteurs de l'ATL ainsi que les Coordinations ATL et a mené à diverses actions de contestation.

Suite à ces actions, et entre autres à notre Carte blanche (cfr. Annexe 1), Madame la Ministre Bénédicte Linard, nous a répondu et demandé de soumettre à la Commission transversale une contre-proposition (cfr. Annexe 2). C'est donc l'objet de ce courrier, issu d'une réunion de travail qui a eu lieu le 26 mai et qui a permis de rassembler des représentants de Fédération, de coordinations et de la Plateforme communautaire ATL, signataires de la Carte blanche.

Pour une meilleure compréhension de tous de la situation, ce courrier comprend:

- Rappel du contexte et des objectifs de la réforme
- Rappel du déroulement des travaux avant la présentation de la note du 11 avril
- Nos craintes par rapport à la note d'orientation
- Notre proposition à la Commission transversale pour continuer à avancer dans les travaux en vue d'une réforme ATL
- Des annexes comprenant
 - o La Carte blanche
 - o La réponse de la Ministre à la Carte blanche
 - o Bref rappel des différents secteurs de l'ATL actuellement

L'ensemble de ce courrier peut faire l'objet d'une présentation lors de la prochaine Commission transversale, si ce point est porté à l'ordre du jour. A ce jour, nous ne savons pas quand celle-ci aura lieu. Nous laissons le soin aux représentants de la Ministre Linard de convoquer la Commission transversale dès que cela leur semblera possible.

En attendant cette réunion, n'hésitez pas à vous adresser à Stéphanie Demoulin¹, personne de contact qui fera le lien vers les signataires de la Carte Blanche, pour tous renseignements complémentaires.

Les représentants des signataires de la Carte blanche

¹ Coordonnées de Stéphanie Demoulin, administratrice générale FFEDD, 0473/791771 ou coordination@ffedd.be

Rappel du contexte et des objectifs de la réforme

La réforme de l'ATL était déjà en discussion lors de la précédente législature, sous l'égide de la Ministre de l'époque, Alda Gréoli.

Cette dernière avait demandé aux 3 commissions de l'ATL (EDD, CDV et ATL) de rendre un avis sur une harmonisation des 3 décrets ayant pour objectifs principaux la simplification administrative, le renforcement du rôle des Coordinations ATL et une restructuration des textes pour en améliorer la compréhension.

Mais les 3 secteurs ont demandé d'avoir une réforme de l'ATL plus ambitieuse, une réforme à hauteur d'enfants qui aurait pour objectifs globaux de travailler à une vision globale, dans l'intérêt supérieur de l'enfant ce qui pourrait aboutir à un **décret unique comprenant un socle commun et des spécificités de types chaque d'accueil**.

Comme il n'était plus possible de parvenir à une telle réforme sous la précédente législature, c'est le Gouvernement actuel qui avait pour mission de parvenir à celle-ci.

Ce dernier a ajouté à notre objectif de base le fait qu'il y ait une meilleure articulation entre le monde scolaire et extrascolaire en vue d'offrir à tous les enfants un accueil extrascolaire et des loisirs de qualité dans une continuité et une cohérence pédagogique avec l'éducation formelle, non-formelle et informelle. Il a pour dessein de rassembler les activités au sein ou à proximité des écoles et d'encourager et encadrer le partage des locaux.

Le secteur était - et reste - demandeur d'une réforme ambitieuse de l'ATL (secteurs ONE) pour tous les enfants, les opérateurs et les professionnels (travailleurs et volontaires) qui oeuvrent dans ce secteur.

Les 3 axes sous-jacents pour la réforme du secteur présentés dans la note du Gouvernement sont :

- I. Axe 1 : valorisation du secteur ATL : le secteur ATL est méconnu du grand public. Volonté de rappeler que c'est un 3^{ème} lieu de vie des enfants, qu'il doit être considéré de manière aussi importante que l'école pour l'épanouissement des enfants qui le fréquentent.
- II. Axe 2 : Accessibilité et qualité des lieux d'accueil temps libre :
Améliorer l'accessibilité financière, géographique, culturelle et opérationnelle : proposer des prix en fonction des revenus, information claire aux parents sur les différents types d'interventions financières auxquels ils peuvent prétendre + informer sur les bienfaits des accueils temps libre. L'école pourrait être le vecteur de cette information. + communication adaptée et des modalités d'inscription adéquates.
- III. Axe 3 : Synergies et décloisonnement :
Favoriser la mutualisation des espaces et des moyens
Harmonisation juridique de l'ATL : avoir un décret commun ATL.

Les différents travaux menés jusque fin décembre 2022

La crise de la Covid n'a pas permis de lancer les travaux de la réforme avant fin mai 2021.

Nous avons donc perdu 2 ans, indispensables pour permettre d'atteindre une réforme ambitieuse de l'ATL sous cette législature.

Pour rappel, afin d'aboutir à cette réforme, le Gouvernement a institué une Commission transversale rassemblant à la fois des représentants des différents secteurs de l'ATL de l'ONE et des représentants des Familles, du Sport, de la Jeunesse, de l'Enseignement, ...

Les réunions de la Commission transversale :

- **28 mai 2021 – lancement des travaux**

Cette commission a validé les objectifs de la réforme (repris ci-dessus) et la mise en place de 7 groupes de travail thématiques à savoir :

- GT 1 – Accessibilité dont le lancement était prévu en juin et a été lancé comme prévu
- GT 2 – Décloisonnement ATL / Enseignement dont le lancement était prévu en juin et a été lancé comme prévu
- GT 3 – Valorisation / professionnalisation dont le lancement était prévu en septembre
- GT 4 – Formation dont le lancement était prévu en septembre
- GT 5 – Agrément / Reconnaissance / Subventionnement dont le lancement était prévu en octobre / novembre
- GT 6 – Qualité dont le lancement était prévu en octobre / novembre
- GT 7 – Coordination ATL / locale dont le lancement était prévu en décembre

Il avait alors été précisé que ces 7 thématiques avaient été préalablement définies, mais que d'autres GT pourraient se créer si nécessaire.

La composition des GT devait être de 10 membres de la Commission transversale + possibilité d'inviter des personnes expertes ressources extérieures à la Commission transversale selon certaines thématiques traitées (cet appel à candidatures n'a pas été fait auprès d'experts. C'est le membre effectif propose un expert) + les membres du Gouvernement + les membres de l'ONE + les instances d'avis de l'ONE.

Chaque personne effective peut mandater une autre personne à participer aux GT à sa place.

Très vite, il a été dénoncé que le timing envisagé était intenable.

L'absence de moyens budgétaires ambitieux pour cette réforme a également été dénoncée lors de cette première réunion de lancement de la Commission transversale. Il nous a été répondu qu'il fallait entamer les travaux et chiffrer ensuite nos besoins budgétaires.

- **25 octobre 2021**

Il a été acté qu'il fallait laisser le temps aux 2 GT en cours (GT 1 Accessibilité et GT 2 Décloisonnement ATL/Enseignement) de se terminer.

Il avait été aussi acté qu'il n'y aurait qu'une réunion par mois par GT pour permettre d'avoir plus de temps pour retourner vers les mandants.

Le GT 4 Formation et le GT 6 Qualité seraient donc lancés en novembre et les autres GT en 2022 à savoir en février pour le GT 5 Agrément/reconnaissance/Subventionnement. Ensuite : lancement du GT 3 Valorisation et professionnalisation et en septembre 2022, le GT 7 Coordination ATL / Locale.

- **7 février 2022**

La Commission transversale fait le point sur l'avancée des GT 1 et 2 dont les travaux ne sont pas terminés.

Présentation des GT 4 et 6 dont les travaux ont commencé en décembre 2021 et sont en cours.

Il y avait donc 4 GT en cours ce qui a retardé le lancement du GT 5 Agrément/reconnaissance/subventionnement qui était prévu en février 2022.

- **16 mai 2022**

Les travaux des GT 1 Accessibilité et GT2 Décloisonnement ont abouti à des recommandations non validées sans avoir une vue globale sur l'ensemble de la réforme.

Les GT4 Formation et GT 6 Qualité sont toujours en cours.

Lors de cette Commission, le Cabinet nous présente une première vision de la réforme à partir de 5 piliers (accessibilité, qualité, participation, ouverture et durabilité) et 5 axes de la refonte de la législation (nouvelle terminologie, un plan d'action local pour l'enfance, un agrément unique, une distinction entre temps scolaires / vacances scolaires pour le subventionnement et l'accompagnement, un processus de formation initiale et continue revu).

Il est rappelé qu'il est important pour la Ministre que la mise en œuvre de la réforme soit lancée sous cette législature.

La volonté en présentant cette vision était de s'accorder sur des balises pour la suite des discussions des derniers GT qui devaient être lancés en septembre 2022 à savoir les GT7 Coordination ATL/locale, GT 3 Valorisation / professionnalisation et GT 5 Agrément/reconnaissance/subventionnement.

Pour contribuer à nos travaux, une objectivation de l'emploi précaire devait être réalisée afin de tenir compte de toutes les réalités du terrain en la matière. Même si le terme de cette législature est 2024, le contrat de gestion de l'ONE court jusqu'à 2025.

Suite à cette première note d'orientation, les 3 Commissions (EDD, CDV et ATL) ont rendu des avis en insistant sur l'importance d'avoir du temps, des délais suffisants pour mener une réflexion approfondie mais aussi l'absence d'évaluation des décrets actuels, d'états des lieux partagés, ... Chaque commission ayant également pointé différents éléments de la note qui n'étaient pas clairs ou acceptés.

- **19 septembre 2022**

Présentation de la vision de la réforme ATL remaniée mais qui est toujours dénoncée par les acteurs comme ne tenant pas compte de nos réalités de terrain.

Par rapport aux recommandations des GT1 Accessibilité, GT2 Décloisonnement ATL/Enseignement et du GT6 Qualité, toutes les recommandations commencent en précisant que le refinancement massif de l'ATL subventionné et un travail sur la pérennisation des emplois sont des prérequis à la réforme.

Rappelons qu'à cette même commission, tous les membres ont insisté pour dire qu'aucun GT n'est clôturé. Les 3 GT sont mis en pause afin de permettre aux autres GT de travailler. Quand tous les GT auront eu lieu, que l'on aura une vision globale des travaux, il y aurait alors un travail de priorisation des recommandations en vue d'une réforme ambitieuse.

La question du temps a, à nouveau, été dénoncée mais en vain.

La méthodologie au niveau des GT est à nouveau modifiée. En effet, le GT5 Agrément/reconnaissance/subventionnement sera finalement lancé en dernier.

Le GT7 Coordination ATL/locale sera bientôt lancé et le GT 3 Valorisation/professionnalisation sera scindé en 2.

Les 3 Commissions d'avis (EDD, CDV et ATL) rendent à nouveau un avis pour demander du temps afin de s'assurer d'avoir une réforme ambitieuse qui réponde bien aux besoins de tous les enfants et de leur famille.

- **12 décembre 2022**

Présentation des travaux de consultation des jeunes et en partie de la consultation des familles en Commission transversale et lors d'une visio. Les membres des GT n'ont quant à eux pas ces informations.

Pas de PV de cette réunion.

- **11 avril 2023**

Nous sommes convoqués à cette Commission, après 3 mois de silence, pour présenter une note d'orientation de la part du Cabinet en vue de la réforme ATL.

En plus de ces Commissions transversales, il faut noter qu'il y a eu :

- Pour le GT 1 Accessibilité : 7 réunions avec des recommandations rédigées
- Pour le GT 2 Décloisonnement ATL/Enseignement : 7 réunions avec des recommandations rédigées
- Pour le GT 4 Formation : 9 réunions dont les travaux ont été stoppés par le Cabinet en décembre 2022 en faisant fi des discussions des réunions précédentes
- Pour le GT 6 Qualité : 7 réunions avec des recommandations rédigées
- Pour le GT 7 Coordination ATL / locale : 4 réunions mais les travaux sont stoppés alors que rien n'a été finalisé

La note d'orientation du 11 avril et nos préoccupations

La note d'orientation parvient donc à tous alors que certains GT, en cours, n'ont pas fini leurs travaux et que des GT doivent encore être lancés. Or, nous voulions que l'ensemble des GT puissent avoir clôturés leurs travaux pour ensuite mettre de la cohérence entre les conclusions de ceux-ci et confirmer si oui ou non, une refonte décrétable est possible. Il ne s'agit donc pas de finir les GT mais bien de s'assurer qu'ils aient des liens cohérents entre eux.

Dans la note d'orientation que l'on nous présente, on ne retrouve pas le lien avec les travaux des GT qui ont été menés.

Alors que nous voulions une réforme qui mette plus de cohérence entre les 3 secteurs tout en gardant leurs spécificités, un secteur disparaît (EDD) et un autre se retrouve scindé (CDV).

Plus concrètement, voici ce que l'on dénonce :

- **La disparition pure et simple de la notion de temps libre**, tant dans le nouveau nom donné à ces temps d'accueil que dans la description qui nous en est faite, alors qu'il est évident que tous et toutes (adultes comme enfants) ont besoin de temps non dédiés, afin de prendre du temps pour se reposer, flâner, discuter avec des ami-e-s, rêver, vivre gratuitement, pour le plaisir.
- **Un recentrage du temps de l'enfant au départ de et dans l'école.** L'école est, dans la proposition qui nous est faite, le point central de l'accueil. Cela provoquera de notre point de vue des effets pervers au sens où l'école en Belgique - et c'est connu - est une des plus inégalitaires et qu'elle renforce souvent cette inégalité. Nous ne pensons pas qu'actuellement, mettre l'accueil extrascolaire au pas de l'école amènera autre chose. Bien au contraire. Les contraintes et logiques de performances issues du monde scolaire risquent de percoler dans le temps libre des enfants. Alors que de nombreux enfants sont en souffrance à l'école, voire en phobie scolaire, il ne faudrait pas qu'ils et elles n'en connaissent que leurs murs et ceux de leur maison, de n'être confronté-e-s qu'aux mêmes adultes et amis que ceux et celles de l'école alors que la variété des lieux d'Accueil Temps Libre actuels leur permettent de vivre cette nécessaire diversité. Le troisième lieu de vie de l'enfant dont il est fait référence dans la note du gouvernement semble mis à mal.
- Les trois pans qui fondent actuellement l'ATL permettent une diversité et des spécificités d'accueil indispensables à une ouverture sur le monde, à la découverte de soi et des autres, à la possibilité d'exister différemment que dans un lieu unique. Le projet déposé vient disqualifier les identités et les pratiques plutôt que de les articuler pour les renforcer. La disparition des EDD en tant que telles vient aussi mettre en péril des structures de proximité qui font un travail autre. Notre crainte est que la réforme de l'ATL comme envisagée tende vers une uniformisation des pratiques et des activités. La notion de vacances, elle aussi en prend un coup, l'esprit vacances s'étiolé à l'exception des vacances résidentielles que sont les camps et les séjours mis soigneusement sur le côté.
- Des plateformes locales remplaceront les actuelles Commissions Communales de l'Accueil (CCA). Leur fonctionnement au départ d'opérateurs d'accueil extrascolaire (qui seront dans la

plupart des cas les écoles elles-mêmes), et de partenaires de l'accueil (une grande partie des structures actuelles) nous fait craindre une perte de liberté associative. En effet actuellement, l'offre est fondée au départ des acteurs au regard de leur connaissance du terrain, mais qu'en sera-t-il demain quand l'offre sera construite localement certes, mais au départ de quelle analyse et de quels intérêts ? Ceux du pouvoir communal, des besoins de remédiation aux apprentissages scolaires, des seuls opérateurs qui seront autour de la table ? Ou de celui des enfants ?

- La simplification administrative visée est aussi difficile à déceler, car des exceptions, par exemple quant aux normes d'encadrement, seront toujours présentes, et que les opérateurs proposant de l'accueil résidentiel et non résidentiel (les actuels centres de vacances) continueront sans doute à devoir demander deux agréments de même que les opérateurs qui fonctionnent sur plusieurs entités verront leurs demandes de reconnaissance en tant que partenaires de l'accueil démultipliées. La note d'orientation ne présente en effet aucune piste de simplification pour les opérateurs et les plateformes locales. Serait-elle à chercher du côté de l'ONE ? Nous n'en sommes pas certain-e-s.
- De plus, cette réforme se fera sans apport budgétaire suffisant pour viser le renforcement de l'accessibilité aux familles et la qualité de l'accueil quand on sait que le secteur est déjà largement sous-financé et que les conditions de travail des accueillant-e-s sont, dans la plupart des cas, catastrophiques.
- Enfin, pas un mot non plus sur la valorisation du volontariat, là où une majorité d'opérateurs accordent une large part de leur projet et de leurs activités à des valeurs du secteur, notamment comme l'éducation permanente, non-formelle et par l'action, l'engagement volontaire dans une société solidaire, le droit à l'erreur, l'apprentissage par les pairs... et s'efforcent de former les Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires de demain. Cette réforme pose aussi la question de la société que nous voulons pour encadrer et accompagner nos enfants autour du chemin scolaire, familial ou institutionnel. La note fait état d'une professionnalisation de l'accueil. L'objectif d'une amélioration de cet accueil et d'une garantie de sa qualité est évidemment louable, mais partir du principe qu'une personne disposant d'un diplôme sera d'office plus compétente qu'une autre, disposant d'un brevet par exemple, est une erreur fondamentale.

Toutefois, le travail autour de la réforme a au moins le mérite d'avoir rassemblé les acteurs du terrain des trois secteurs de l'ATL et leur a permis de se découvrir, de mieux se connaître et d'entamer un travail de vision commune de l'accueil de l'enfance. Un accueil se voulant **à hauteur d'enfant** afin de lui proposer de la diversité et de la bienveillance dans des structures spécifiques et de qualité, **encadrées par des personnes qualifiées** et visant à offrir aux enfants **de réels moments de temps libres** durant lesquels ils et elles pourraient découvrir de nouveaux horizons, de nouvelles activités, rencontrer d'autres personnes, prendre une place active et de ce fait reprendre du pouvoir d'agir sur le monde qui est le leur.

Proposition de méthodologie à la Commission transversale

Les signataires de la Carte Blanche sont demandeurs d'une réforme ambitieuse, à hauteur d'enfant, qui renforce les cohérences entre les 3 secteurs de l'ATL ONE, tout en reconnaissant leurs spécificités.

Nous demandons à la Commission transversale de reprendre ses travaux, dans un calendrier cohérent avec les ambitions de la réforme, garantissant la concertation avec tous les acteurs concernés par celle-ci.

Nous demandons que la méthodologie des travaux soit repensée. Ce qui a été difficile pour les travaux jusqu'à présent était le changement de méthodologie en cours de route, l'arrivée tardive des ordres du jour et des documents préparatoires.

Nous pensons que pour parvenir à une réforme de l'ATL, il faut un cadre de travail plus clair.

C'est pourquoi nous proposons à la Commission transversale de demander à la Ministre la mise en place d'un Comité de pilotage.

Missions du comité de pilotage :

- Être garant de l'objectif prioritaire de la réforme à savoir : une réforme à hauteur d'enfant guidée par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- Être garant de la vision du temps libre tout au long du processus
- Être garant de l'accompagnement méthodologique des travaux, du processus
- Être garant des spécificités et missions des secteurs de l'ATL ONE
- Être responsable de faire des synthèses et des retours des travaux à la Commission transversale, de pointer les points de convergences et divergences et de rédiger les éventuelles propositions de modifications sur base des textes transmis par le Cabinet à la Commission transversale
- Sera l'interlocuteur privilégié des partenaires externes (gouvernement, ...)

La composition du comité de pilotage :

Il doit être composé de 15 personnes max. et comprendre au moins :

- Des représentants du secteur ATL de l'ONE dans toutes ces composantes (AES1, AES2, EDD, Centres de vacances - Plaines, séjours et camps, Coordination ATL)
- Des représentants de l'ONE et du Service Jeunesse
- Des personnes ressources dont au moins le DGDE et l'OEJAJ

En résumé, le rôle du comité de pilotage sera de faciliter les travaux de la Commission transversale et des GT pour parvenir à une réforme de l'ATL mais n'aura aucun pouvoir décisionnel.

La Commission transversale reste l'organe décisionnel.

Il devra être attentif à l'agenda des travaux qui doit permettre de retourner vers les instances et tenir compte des congés scolaires. Dans ce sens, nous demandons que les travaux ne commencent qu'après les congés d'été et soient prolongés sous la législature suivante.